



## PROGRAMME DE FORMATION SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL SST - FORMATION INITIALE

### Durée de la Formation

- › 14 heures

### Public Concerné

- › Salariés volontaires pour secourir autrui

### Nombre de Participants

- › 4 à 10 personnes, +1h par personne suppl. (maxi 14)

### PréRequis

- › Voir « Pour la pratique »

### Méthodes Pédagogiques

- › Démonstrations du formateur
- › Entraînements
- › Cas concrets

### Attribution Finale

- › Certificat SST valable 24 mois
- › Réputé détenir PSC1
- › Attestation de suivi (si inaptitude physique)

### Lieu de Formation

- › Dans l'entreprise ou sur un autre site avec surface au sol suffisante

### Intervenant

- › Formateur Sauveteur Secouriste du Travail à jour de sa formation

### Pour la pratique

- › Chaque stagiaire devra pouvoir s'allonger au sol et s'agenouiller
- › Prévoir des vêtements adaptés à ces situations

### Tarifs

- › Voir fiche tarifs

## OBJECTIFS

- › Acquérir les savoirs et les comportements nécessaires pour prévenir une situation de danger, protéger et porter secours dans le cadre de son activité professionnelle.

## OBLIGATIONS LEGALES

Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence dans :

- 1° Chaque atelier où sont accomplis des travaux dangereux ;
- 2° Chaque chantier employant vingt travailleurs au moins pendant plus de quinze jours où sont réalisés des travaux dangereux.

Les travailleurs ainsi formés ne peuvent remplacer les infirmiers.

(Code du travail R4224-15, R4721-5)

## PROGRAMME DE LA FORMATION

### Le sauvetage-secourisme du travail (S.S.T.)

- › Rôle du SST dans l'entreprise et en dehors de l'entreprise

### Rechercher les dangers persistants pour protéger

- › Reconnaître, sans s'exposer soi-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement
- › Supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime de la zone dangereuse sans s'exposer lui-même

### De « protéger » à « prévenir »

- › Repérer des dangers dans une situation de travail
- › Supprimer ou isoler des dangers, dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention

### Examiner la victime et faire alerter

- › Examiner la(les) victime(s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
- › Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise

### De « faire alerter » à « informer »

- › Rendre compte sur les dangers identifiés et sur les actions éventuellement mises en œuvre à son responsable hiérarchique et/ou le(s) personne(s) chargée(s) de prévention dans l'entreprise

### Secourir

- › La victime saigne abondamment
- › La victime s'étouffe
- › La victime répond, elle se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux
- › La victime répond, elle se plaint de brûlures
- › La victime répond, elle se plaint d'une douleur qui empêche certains mouvements
- › La victime répond, elle se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
- › La victime ne répond pas, elle respire
- › La victime ne répond pas, elle ne respire pas (défibrillateur)

## Maintien et Actualisation des Compétences (Recyclage)

- › 24 mois maxi après la formation initiale ensuite tous les 24 mois maxi (conseillé 12 mois)